



Communauté de Communes Maurienne Galibier
54, rue Général Ferrié
73140 ST MICHEL DE MAURIENNE
Tél: 04 79 56 52 54
taxedesejour@maurienne-galibier.com

Délibération N°2025-58 du 27/05/2025 en vigueur au 1er janvier 2026

TAXE DE SÉJOUR - BORDEREAU DE DÉCLARATION - HÉBERGEMENT NON CLASSÉ

TARIF: 5,5% du coût de la nuitée par personne et par nuit

PROPRIETAIRE OU GÉRANT :	
NOM, Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

IDENTIFICATION DU MEUBLÉ :	
Nom de l'immeuble ou du chalet :	
Adresse :	
Capacité d'accueil :	personnes
Classement :	étoiles

Déclaration pour la période du / / au / / /

La déclaration et le règlement doivent nous parvenir avant le 15 mai n et le 15 octobre n
Vous pouvez régler soit :

Par virement sur le compte
REGIE TS CCMG

IBAN: FR76 1007 1730 0000 0020 0111 770

BIC: TRPUFRP1

Envoi d'une copie de l'ordre de virement par mail taxedesejour@maurienne-galibier.com